

CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 24 JUIN 2019, A 19 H 30, SOCIÉTÉ HALLE
PROCES-VERBAL N° 363

Ordre du jour

1. Appel (page 4)
2. Déclarations de groupes (page 5)
3. Procès-verbal N° 362 du 27 mai 2019 (page 6)
4. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au programme de législature 2019-2022 (Règlement d'organisation, article 48 lettre a) (page 6)
5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2018 (page 9)
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2018 (page 12)
7. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2019) (page 12)
8. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PSA, du 25.03.2019, relative à l'ajout d'un arrêt de bus au magasin Landi (N° 1624 – IN 435 | Délai de réponse : 08.08.19) (page 13)
9. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI, du 25.03.2019, intitulée : « Ecole ménagère, où en est-on ? » (N° 1627 – IN 438) (page 13)
10. Réponse du Conseil municipal à la question écrite du groupe Interface, du 25.03.2019, relative à l'autorisation de vente de produits locaux avec un camion-épicerie en vieille ville de Moutier les vendredis matins (N° 1632 – QU 391) (page 14)
11. Développement de la motion du Rauraque, du 27.05.2019, demandant une étude de faisabilité d'un accès piétonnier à la Birse (N° 1637 – MO 655) (page 15)
12. Développement de la motion urgente du PSA, du 27.05.2019, intitulée : « Ville sans mégots » (N° 1638 – MO 656) (page 15)
13. Développement de la motion de Moutier à Venir, du 27.05.2019, demandant le changement des robinets des infrastructures de la commune pour économiser l'eau potable (N° 1642 – MO 660) (page 17)
14. Développement de l'interpellation urgente de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant les contrôles périodiques des coûts lors de l'exécution de travaux de plus de Fr. 50'000.— (N° 1645 – IN 447) (page 17)
15. Développement de l'interpellation urgente de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant les dégâts à la route de la Montagne de Moutier (N° 1646 – IN 448) (page 17)
16. Développement de l'interpellation de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant la sécurisation des piétons et de la circulation automobile de la rue des Golats – Rue de l'Avenir (N° 1647 – IN 449) (page 17)

17. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens (page 17)
18. Communications (page 17)
19. Questions orales (page 18)
20. Divers (page 18)

Affaires en suspens

N° 1613 – MO 646 | Délai de réponse : 08.10.19

Motion du PSA, du 25.03.2019, intitulée : « Moutier et le développement durable »

N° 1614 – MO 647 | Délai de réponse : 08.10.19

Motion du PSA, du 25.03.2019, relative à la redistribution des invendus des commerces de Moutier

N° 1615 – MO 648 | Délai de réponse : 08.10.19

Motion du Rauraque, du 25.03.2019, relative à l'installation de défibrillateurs externes automatisés en ville

N° 1616 – MO 649 | Délai de réponse : 08.10.19

Motion du PCSI, du 25.03.2019, intitulée « récolteur de verre au centre-ville »

N° 1617 – MOI 650 | Délai de réponse : 08.10.19

Motion interne du PCSI, du 25.03.2019, demandant que le registre des interventions parlementaires soit accessible en ligne

N° 1620 – MO 653 | Délai de réponse : 08.10.19

Motion du PDC, du 25.03.2019, intitulée : « Halte à la vaisselle non recyclable lors d'événements organisés à Moutier »

N° 1622 – PO 147 | Délai de réponse : 08.10.19

Postulat du PDC, du 25.03.2019, demandant l'amélioration du ramassage des déchets en ville de Moutier

N° 1623 – IN 434 | Délai de réponse : 08.08.19

Interpellation du Rauraque, du 25.03.2019, relative au bouclage des travaux de rénovation de la piscine municipale

N° 1634 – IN 444 | Délai de réponse : 03.10.19

Interpellation du RPJ, du 21.05.2019, relative à la présence sur le territoire communal de points de vente indépendants

N° 1635 – PO 148 | Délai de réponse : 03.12.19

Postulat du RPJ, du 21.05.2019, relatif aux parterres de fleurs en ville

N° 1636 – MO 654 | Délai de réponse : 03.12.19

Motion de l'UDC, du 27.05.2019, sur la clarté des coûts lors d'interventions politiques

N° 1637 – MO 655 | Délai de réponse : 24.12.19

Motion du Rauraque, du 27.05.2019, demandant une étude de faisabilité d'un accès piétonnier à la Birse

N° 1638 – MO 656 | Délai de réponse : 24.12.19

Motion du PSA, du 27.05.2019, intitulée « Ville sans mégots ».

Lors de sa séance du 03.06.2019, le Bureau a refusé l'urgence.

N° 1639 – MO 657 | Délai de réponse : 03.12.19

Motion du PDC, du 27.05.2019, intitulée : « Transports publics : le réseau des bus prévôtois est-il adapté à la demande ? »

N° 1640 – MO 658 | Délai de réponse : 03.09.19

Motion urgente du PCSI, du 27.05.2019, demandant le parage gratuit pour les résidents de la vieille ville lors de grandes manifestations

N° 1642 – MO 660 | Délai de réponse : 24.12.19

Motion de Moutier à Venir, du 27.05.2019, demandant le changement des robinets des infrastructures de la commune pour économiser l'eau potable.

N° 1643 – IN 445 | Délai de réponse : 03.10.19

Interpellation du Rauraque, du 27.05.2019, relative à la mise au concours des nouvelles lignes Noctambus dans le canton du Jura

N° 1644 – IN 446 | Délai de réponse : 03.10.19

Interpellation du PLR, du 27.05.2019, pour un jeu de plaques commémoratives interchangeables

N° 1645 – IN 447 | Délai de réponse : 24.09.19

Interpellation urgente de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant le contrôle périodique des coûts lors de l'exécution de travaux de plus de Fr. 50'000.—.

N° 1646 – IN 448 | Délai de réponse : 24.09.19

Interpellation urgente de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant les dégâts à la route de la Montagne de Moutier

N° 1647 – IN 449 | Délai de réponse : 24.09.19

Interpellation de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant la sécurisation des piétons et de la circulation automobile de la rue des Golats – Rue de l'Avenir

N° 1648 – IN 450 | Délai de réponse : 03.09.19

Interpellation urgente du PLR, du 27.05.2019, concernant le dépassement du crédit de rénovation de la piscine.

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du conseil de ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).
- Lors de sa séance du 3 juin 2019, le Bureau du Conseil de Ville a déclaré irrecevable l'intervention parlementaire **N° 1641 – MO 659** de Moutier à Venir, intitulée : « Sécuriser la sortie des élèves de l'école enfantine de la gare ».
- Par lettre du 5 juin 2019, le Conseil municipal sollicite une prolongation de délai jusqu'à la fin de l'année 2019 s'agissant des interventions parlementaires Nos 1623-IN 434 et 1648-IN 450. Cette demande sera traitée par le Bureau du Conseil de Ville lors de sa séance du 1^{er} juillet 2019.

INTRODUCTION

M. Laurent COSTE, président : Bonsoir Mesdames et Messieurs. J'ai le plaisir de vous accueillir pour cette séance du Conseil de Ville. Après la grève des femmes, nous avons ce soir la grève d'Ensemble-Prévôtois, qui m'a informé par une lettre extrêmement brève, donc j'ai le temps de vous la lire.

« Conseil de Ville du 24 juin 2019

Monsieur le Président du Conseil de Ville,

Veuillez excuser l'absence d'Ensemble-Prévôtois pour le Conseil de Ville du lundi 24 juin 2019.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note. » Ce qui est fait.

Ceci implique donc que nous devons vérifier si nous avons le quorum, cela ne sera pas un problème, mais nous devons commencer par nommer un scrutateur en remplacement du scrutateur habituel. Y a-t-il des propositions ? Pas de proposition, je propose alors de nommer le ou la Conseillère de Ville le ou la plus jeune de l'assemblée. Les personnes qui acceptent que Mme Pauline CHAMPION fonctionne ce soir comme scrutatrice sont priées de le manifester par un levé de carte.

VOTE : (à main levée)

A la majorité évidente, Mme Pauline CHAMPION est nommée scrutatrice provisoire.

M. le Président : Pour être tout à fait formels nous allons attendre le résultat du comptage des membres présents afin de savoir si nous pouvons siéger.

En attendant, Mesdames et Messieurs, je vous fais un petit commentaire. Vous avez trouvé sur vos places le toujours très intéressant rapport annuel du Musée du Tour automatique et d'Histoire de Moutier. Il est accompagné bien entendu d'un bulletin de versement auquel vous êtes invités à faire bon accueil évidemment.

Seront absents : M. René WAHLI (INT), qui est remplacé par Mme Marlyse BLEUER, et M. Valentin WINISTOERFER (RAU), non remplacé. M. Pascal ESCHMANN est également malheureusement absent pour des raisons professionnelles. Vous savez qu'il est engagé dans l'Assurance immobilière et que nos amis du canton de Neuchâtel ont été gravement touchés par des inondations et évidemment les assurances ont énormément de travail en ce moment et il vous prie donc d'excuser son absence.

Vous avez reçu l'ordre du jour, celui appelle-t-il des modifications de votre part ? Il n'y a pas d'intervention, je le considère comme accepté tacitement.

1. APPEL

Les listes de présences font constater ce qui suit :

- membres présents	: 25
- membres absents et excusés	: 2
- membre suppléant présent	: 1
- membres non excusés	: 14
- membres présents à la séance	: 26

25 membres sont présents :

M. BERTHOLD Julien, Mmes BRANCA Caroline, BURRI Julia, M. CHALLET Philippe, Mme CHAMPION Pauline, MM. COSTE Laurent, COULLERY Pierre, DELL'ANNA Enzo, ERARD Cédric, ESCHMANN Bastien, GSTEIGER Manuel, HENNIN Iann, HEIZMANN Daniel, Mmes JOLIDON Mylène, MERRILLAT Chantal, MM. PIQUEREZ Alain, PIQUEREZ Clément, PIQUEREZ Roland, ROBBIANI Patrizio, Mmes SAUVAIN Danila, SCAIOLA Lucie, SCHWAB Corinne, MM. SCHWAB Frédéric, WINISTOERFER Christophe, Mme ZUBER Marina.

14 membres sont absents et non excusés :

MM. BLASER Jean-Bernard, CARNAL Francis, Mme KAESLIN GREPPIN Muriel, MM. LECHOT Steve, PELLATON Francis, PIGUET André, Mme POZNER Morena, MM. ROETHLISBERGER Patrick, STUDER Didier, TOBLER Patrick, Mme VOGT Nicole, MM. WEBER Christophe, WYSEN Claude, Mme ZELLER Thérèse.

2 membres sont absents et excusés :

MM. WAHLI René et WINISTOERFER Valentin

1 membre suppléante est présente :

Mme BLEUER Marlyse

Représentation du Conseil municipal :

M. WINISTOERFER Marcel, maire ; M. SAUVAIN Pierre, vice-maire, Mmes COSTE Claire-Lise, KOHLER Suzanne ; MM. BORTOLUSSI Karim, CLEMENÇON Jean-Jacques, TOBLER Marc, ZUBER Valentin.

1 membre est absent et excusé :

M. ESCHMANN Pascal

Sont également présents :

M. VAQUIN Christian, Chancelier

M. ZARTEMI Fabrice, Administrateur des finances

Présidence :

M. COSTE Laurent, Président

Secrétaire :

Mme SIMONIN Virginie, adjointe au Chancelier

Retranscription du procès-verbal :

Mme SEURET Joëlle, secrétaire chancellerie

2. DECLARATIONS DE GROUPES

M. le Président : Une personne s'est inscrite, Mme Lucie SCAIOLA pour le PSA.

Mme Lucie SCAIOLA : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans un contexte un tout petit peu particulier, c'est un peu bizarre et un tel manque de respect des institutions politiques me laisse un tout petit peu pantoise mais du coup je vais quand-même vous lire la déclaration de groupe du PSA, qui me semble quand-même importante.

La grève féministe du 14 juin dernier a été un immense succès. Partout en Suisse une impressionnante vague violette a déferlé. De droite comme de gauche, des milliers de femmes et d'hommes solidaires ont exprimé leur ras-le-bol et leur envie de changer une société qui discrimine la moitié de ses membres sur des questions aussi essentielles que le salaire, la représentation politique ou la sécurité dans l'espace public.

Les Prévôtoises ont aussi participé en nombre. Certaines étaient déjà le matin en vieille ville. D'autres ont rejoint les grands rassemblements à Delémont, Bienne ou Berne.

Il s'agit maintenant de ne pas laisser tomber dans l'oubli les revendications portées par les manifestantes et de prouver leur légitimité par des actes concrets.

Il y a de quoi faire à notre niveau déjà ; au niveau de notre commune, de notre Conseil de Ville, de notre Conseil municipal et de nos différentes commissions politiques.

A Moutier, nous devons veiller à une meilleure représentation des femmes dans les institutions en réfléchissant, par exemple, à mettre en place des quotas, notamment dans les commissions nommées par le Conseil municipal.

Il serait aussi envisageable, pour les élections, d'obliger les partis en course à présenter des listes paritaires.

Je vois déjà d'ici les réactions outrées, notamment des partis les plus à droite de l'échiquier politique. Je rappelle simplement ici que les femmes suisses représentent un peu plus de 50% de la population. Il serait donc parfaitement légitime et logique qu'elles soient 50% à nous gouverner.

La liste des points à améliorer n'est de loin pas exhaustive. Il y a encore beaucoup de choses à faire également au niveau communal pour atteindre une véritable égalité entre les hommes et les femmes.

Le PSA restera attentif à ces questions et proposera, comme il le fait déjà, des améliorations pour le bien-être des Prévôtoises et des Prévôtos. L'égalité passe évidemment par un changement des mentalités, mais une série de mesures concrètes peuvent contribuer à faire bouger les choses. C'est à nous, élus du législatif prévôtois, de montrer que l'énergie et le progressisme de la vague violette nous a aussi percutés de plein fouet ! Merci pour votre attention et pour votre présence.

M. le Président : Merci Mme Lucie SCAIOLA. Il n'y a pas d'autre déclaration de groupe.

3. PROCES-VERBAL NO 362 DU 27 MAI 2019

M. le Président : Y a-t-il des remarques ? M. Patrizio ROBBIANI.

M. Patrizio ROBBIANI : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Oui j'ai une remarque et aussi une question du fait que pour des raisons privées je n'étais pas présent au dernier Conseil de Ville. Je vous demande de vous reporter à la page no 11 du pv. Cela concerne le vote, c'était une résolution. Par 26 voix contre 12 la résolution interpartis portée par l'Entente prévôtoise pour un soutien à l'Hôpital de Moutier est acceptée. Donc j'imagine, vu que je n'étais pas à la séance, que ce n'était certainement pas depuis l'Entente prévôtoise. Si c'est possible donc de remettre à jour cette phrase.

M. le Président : Merci M. Patrizio ROBBIANI. C'est effectivement juste, il y a deux personnes qui lisent attentivement le pv, c'est vous et moi, mais moi je n'ai pas vu. Donc effectivement c'est l'Entente jurassienne et non pas l'Entente prévôtoise. Cela sera corrigé. Y a-t-il d'autres remarques concernant le pv ? Il n'y en a pas, je le considère comme accepté avec la modification de contenu que M. Patrizio ROBBIANI a justement relevée.

4. RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VILLE RELATIF AU PROGRAMME DE LEGISLATURE 2019-2022 (REGLEMENT D'ORGANISATION, ARTICLE 48 LETTRE A)

M. Marcel WINISTOERFER, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. S'agissant du programme de législature, je voudrais en préambule très rapidement rappeler ce qu'est ce programme du Conseil municipal et quelles sont ses valeurs à la fois politiques et juridiques. Le budget, le plan financier, le programme de législature et le concept de développement urbain « Moutier 2030 » constituent les quatre instruments de planification du Conseil municipal.

Le document dont il est question ici est avant tout un outil de planification exécutive portant sur le moyen terme, contrairement au budget qui porte sur le court terme et au concept de développement « Moutier 2030 », qui lui concerne le long terme.

Ce plan n'a cependant pas de force de loi et n'engage pas le Conseil municipal de manière contraignante. Le but pour l'exécutif consiste, dans la mesure du possible, à atteindre les objectifs et à réaliser les priorités fixées dans le document. Il n'est pas dit évidemment que

tous les projets prévus seront concrétisés. En revanche, les objets qui ne sont pas prévus dans ce programme n'iraient pas de soi, c'est-à-dire qu'il importerait que le Conseil municipal prenne une nouvelle décision s'il souhaitait, sur demande, intégrer un nouveau projet à ce programme.

Outre ses intérêts prospectifs, ce document a le mérite de donner à l'action du Conseil municipal un fil rouge assurant cohérence, transparence et efficacité à la politique communale.

Je voudrais donc ici confirmer en tout point le contenu de ce programme élaboré par le Conseil municipal au cours de plusieurs séances et j'invite le Conseil de Ville, comme prévu par le Règlement d'organisation et le Règlement du Conseil de Ville, à prendre connaissance de ce document.

Les objectifs généraux poursuivis par ce programme figurent à la page 5 du document et peuvent se résumer ainsi : Renforcer l'attractivité de la ville en la transférant le plus rapidement possible dans la RC Jura ; mettre en oeuvre les conditions susceptibles d'attirer une nouvelle population et de retenir les Prévôtoises et Prévôtos à Moutier ; maintenir et accroître la qualité des prestations offertes à la population par les services communaux ; poursuivre l'assainissement des finances communales par une politique financière responsable ; faire de Moutier une commune importante dont la voix compte aux niveaux cantonal, régional, national ; continuer de développer les énergies renouvelables avec notamment des projets citoyens concernant toutes les générations et enfin ne pas oublier de poursuivre le réaménagement de nos infrastructures sportives et culturelles.

Ainsi que vous l'aurez constaté à la lecture, ces objectifs généraux sont précisés par des objectifs de détail par département.

Le Conseil municipal est prêt à prendre acte de vos remarques, commentaires et suggestions. Mes collègues du Conseil répondront aux éventuelles questions concernant le département dont ils ont la charge. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel WINISTOERFER. J'ouvre la discussion concernant le programme de législature 2019-2022. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? M. Manuel GSTEIGER.

M. Manuel GSTEIGER : Président, chers collègues. Le programme du Conseil municipal pour la nouvelle législature est porté ce soir à notre connaissance. Il a retenu toute notre attention. Nous comprenons bien qu'il s'agit du programme du Conseil municipal, et qu'il est bien compétent pour son élaboration. Toutefois, la stratégie de gestion de la Municipalité, elle, est de la compétence de notre cénacle, est c'est dans ce contexte-là qu'Interface souhaite prendre position.

S'agissant de l'administration générale, nous avons parlé d'une étude sur l'organisation et la gestion des services lors de la discussion sur la planification financière en décembre 2018. Un mandat à l'Association des administrateurs des finances du canton de Berne était envisagé. Nous sommes heureux que cette étude figure parmi les priorités A, donc urgentes, mais sommes surpris que son lancement n'ait pas encore été effectué. Plus de six mois se sont écoulés, en matière d'urgence il apparaît qu'on devrait pouvoir faire mieux.

Idem pour la concentration des tâches de ressources humaines. Ces deux points sont impératifs pour permettre une bonne vue d'ensemble et l'optimisation de l'organisation. Le regard externe de professionnels de la gestion publique doit donner des outils concrets au Conseil municipal.

S'agissant de l'administration des finances, ici l'analyse de chaque poste, lors d'un départ, avec un objectif de réduction du taux d'occupation de 20% minimum pour un poste à plein temps, est relégué en priorité C, soit dans les vœux pieux du Conseil municipal, alors que ce point est clairement intégré dans la liste des éléments permettant d'arriver aux objectifs légaux d'assainissement des finances.

Il est donc impératif, à notre sens, qu'il remonte en priorité A.

S'agissant des locaux de l'école ménagère, bien que l'objet soit en priorité A pour le Service des Bâtiments, il est en priorité B pour les écoles !?! Tous les services doivent être unanimes sur l'urgence de ce dossier. Il n'y a plus à tergiverser.

Pour le CDE et l'EJC, les comptes 2018 démontrent que ce service a déployé des efforts colossaux pour réduire ses coûts de fonctionnement pour la Municipalité aux seules franchises à charge. Bravo aux responsables de ce service et de dicastère. La rigueur et le suivi rapproché ne doivent pas être relégués en priorité B par contre, mais doivent bien rester un objectif prioritaire qui devrait d'ailleurs l'être pour tous les services de la Municipalité. Nous apprenons dans le rapport qu'un projet d'agrandissement de l'EJC et de nouvelles constructions pour le CDE sont à l'étude !?! C'est surprenant !

Politique du 3e âge : Il nous apparaît qu'une inversion des priorités A et C consisterait en un projet de société bien plus important ! Favoriser des échanges entre générations et des projets concrets de politique du 3e âge nous paraît bien plus important que le maintien de la journée récréative des aînés !?!

Travaux publics : Nous sommes surpris de voir mentionnés des travaux colossaux d'augmentation des gabarits d'espace libre pour le passage inférieur de la rue de l'Est en priorité A ! Avec les jonctions nord et sud de l'A16 et la route d'accès de la gare marchandise, cette dépense est-elle réellement justifiée et, surtout, doit-elle être prioritaire ? Une information peut-elle être donnée à ce sujet ?

Le remplacement du véhicule d'enlèvement des déchets nous rappelle l'économie que réalisait le passage aux moloks et à l'organisation d'un réel centre de tri des déchets. Nous aurions souhaité que le passage à une nouvelle législature aurait permis la reprise de cet épineux dossier avec courage, sous un nouveau regard.

Ces quelques points mis à part, nous appuyons le Conseil municipal et le remercions d'avoir porté dans ses objets prioritaires :

- La limitation d'investissements hors planification et toute nouvelle dépense périodique ;
- L'effort d'optimisation avant la suppression des prestations ;
- L'acheminement d'un nouveau concept de soutien financier aux clubs sportifs et aux sociétés locales ;
- Le réflexe interjurassien pour les activités culturelles, sportives, de loisirs et de santé publique ;
- La mise en oeuvre du concept cadre de politique de santé ;
- L'assainissement de la décharge de la Roche-Huesli ;
- Le soutien à l'économie locale en général, et plus particulièrement aux organes dirigeant d'HDM.

Par contre, nous ne pouvons pas partager la mention de l'appartenance cantonale en priorité A. Que l'objectif soit pour le maintien du statu quo ou pour le transfert à la RCJU, cet objet n'est nullement justifié en priorité A en regard des objectifs du bien vivre ensemble ainsi que des objectifs structurels et financiers qui sont devant nous pour cette législature.

Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Manuel GSTEIGER. Je propose au Conseil municipal, au cas où il aimerait intervenir, que peut-être nous entendions toutes les interventions. Et si après vous souhaitez apporter un éclaircissement ou répondre à quelque chose vous pourrez le faire librement. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole concernant ce programme de législature ? M. Alain PIQUEREZ.

M. Alain PIQUEREZ : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Comme le groupe Interface, nous avons aussi été surpris de voir que l'école ménagère apparaît en priorité A et B selon les services. Ça manque clairement de cohérence, surtout qu'on a un rapport de la Commission de gestion assez éloquent à ce sujet-là. Et ce qui nous a aussi surpris, c'est que dans le domaine de l'économie il n'y a rien par rapport à l'ancienne Verrerie de Moutier.

Alors peut-être qu'il y a déjà un projet qui est en cours, mais il nous semble qu'à l'instant c'est à l'état de friche industrielle et puis c'est quand-même un grand bâtiment vide à Moutier et on ne s'en préoccupe pas dans ce document. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président : Merci M. Alain PIQUEREZ. Y a-t-il d'autres interventions ? Le Conseil municipal souhaite-t-il intervenir avant que nous ne mettions fin à la discussion ? M. le Maire.

M. Marcel WINISTOERFER : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil municipal remercie d'abord les intervenants, M. GSTEIGER et M. PIQUEREZ, pour leur analyse et les remarques qu'ils viennent de formuler. Le Conseil municipal reprendra ces remarques et les réétudiera, vérifiera leur pertinence. Juste une chose pour M. GSTEIGER, la mise en route du transfert est largement au-dessus des priorités. On ne parle pas ici de priorité, pour nous c'est vraiment le point de départ de toute l'analyse. C'est au-dessus des priorités données par département.

Ensuite, pour répondre à ce qui a été dit aussi, les Verres Industriels c'est du domaine privé évidemment. Le bâtiment a été repris, donc on suit le dossier mais pour le moment je ne peux pas vous en dire beaucoup plus M. PIQUEREZ. Il faudra qu'on analyse. Et je vous promets qu'en ce qui concerne l'école ménagère, on met tout en œuvre pour que ça se réalise, qu'on ait une option définitive encore cette année pour pouvoir avancer dans ce dossier. Merci.

M. le Président : Merci M. Marcel WINISTOERFER. La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas.

Les membres du Conseil de Ville ont pris connaissance du rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au programme de législature 2019-2022.

5. RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VILLE RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX 2018

Le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif aux comptes communaux 2018, comportant 9 pages ; les comptes communaux 2018 H, comportant 2199 pages ainsi que le rapport succinct de l'organe de vérification des comptes (2 pages) ont été distribués aux membres du Conseil de Ville. Ces documents ne sont pas reproduits dans le présent procès-verbal.

M. Marc TOBLER, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Vous avez reçu les comptes communaux 2018 ainsi que le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville.

Tout d'abord, je me permets d'attirer votre attention sur une correction à la page 14 du rapport, sous point no 14, proposition. Il s'agit bien d'approuver le compte annule 2018. Je pense que tout le monde l'a vu.

Pour rappel, il s'agit du 3^e exercice bouclé en version MCH2.

Le budget 2018, accepté par le Conseil de Ville, présentait un excédent de charges de Fr. 1'284'165.--. Les comptes de l'exercice bouclent avec un excédent de charges de Fr. 590'516.05, soit une amélioration globale de Fr. 693'648.95.

En préambule, souvenez-vous que durant les trois premiers mois de l'exercice 2018 la Ville de Moutier n'avait pas de budget arrêté et devait donc se limiter aux dépenses impératives.

Au niveau de la fiscalité, les prévisions globales budgétées avant de connaître le résultat de l'exercice 2017, ont été atteintes et fort heureusement l'hémorragie 2017 a été stoppée. Parmi les excellentes surprises, on peut citer les augmentations des impôts quant aux partages d'impôts des personnes physiques ainsi que sur les gains immobiliers. Les investissements des services généraux ont été très limités et dégagent une importante économie sur les dépréciations et aucun besoin nouveau en fonds étrangers à long terme. Les services électriques ont dégagé un revenu net très nettement supérieur aux prévisions.

A l'exception de l'entretien urgent des immeubles locatifs et des avis de droits sollicités, les différentes rubriques qui présentent soit une augmentation des charges soit une diminution des revenus significatives ne sont pas de la compétence communale ; on peut citer l'augmentation de la part nette aux traitements des enseignants et ainsi que la diminution des impôts à la source.

Durant l'exercice 2018, une provision de Fr. 700'000.-- a été constituée quant à la réduction du capital-actions de la société HECL Moutier SA.

En 2018, les investissements réalisés se montent à Fr. 2'238'603.45 alors que la planification prévoyait une enveloppe globale de Fr. 5'705'600.--. Les projets ayant une incidence directe sur le résultat, services généraux, représentent Fr. 1'363'261.40.

Comme lors de tous les derniers exercices bouclés, les comptes de fonctionnement sont, d'une manière générale, fort bien maîtrisés. Il est toujours très difficile d'effectuer des prévisions sachant que notre influence se limite à 30-35% des charges.

La fortune cumulée de la ville de Moutier s'élève à Fr. 840'735.64 au 31 décembre 2018. L'exercice 2018 enregistre donc un excédent de charges maîtrisé.

Avec une fortune restante équivalente à un point de quotité, il devient impératif d'arrêter des mesures d'économies ou d'augmentation des revenus, et ceci afin de pouvoir présenter une planification financière qui respecte les règles en vigueur et ainsi pouvoir soumettre le budget 2020 à l'autorité compétente.

Je profite de l'occasion pour remercier particulièrement l'Administrateur des finances, M. Fabrice ZARTEMI, et son équipe, pour leur professionnalisme et le suivi rigoureux des comptes communaux.

Les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire BfB avant d'être soumis au Conseil de Ville pour approbation. Ils ont obtenu un préavis favorable de la Commission des finances et du Conseil municipal.

Fabrice ZARTEMI et moi-même sommes à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Merci.

M. le Président : Merci M. Marc TOBLER. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas. Je considère l'entrée en matière comme acceptée tacitement.

J'ouvre la discussion sur le fond. La parole est-elle demandée ? Ce n'est pas le cas.

J'ouvre la discussion article par article. Je vous rappelle que cet arrêté comporte six articles. Je ne vais pas vous les lire, vous les avez sous les yeux.

Article 1 : pas de discussion ;

Article 2 : pas de discussion ;

Article 3 : pas de discussion ;

Article 4 : pas de discussion ;

Article 5 : pas de discussion ;

Article 6 : pas de discussion.

VOTE : (à main levée)

A l'unanimité, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

arrête

Art. 1 : Les comptes communaux de résultat et d'investissement **pour l'exercice 2018, sont approuvés tels que présentés.**

Art. 2 : L'excédent de charges du compte de résultat, soit **Fr. 590'516.05** est porté en diminution de l'excédent du bilan.

Compte de résultats <i>hors eau, eaux usées</i> <i>déchets et CRISM</i>	Charges du compte global	Fr. 56'741'144.36
	Revenus du compte global	Fr. 56'586'391.51
	Excédent de charges	Fr. 154'752.85
dont <i>hors électricités</i>	Charges du compte global	Fr. 42'616'875.74
	Revenus du compte global	Fr. 41'646'463.68
	Excédent de charges	Fr. 970'412.06
	Charges Alimentation eau	Fr. 2'687'279.44
	Revenus Alimentation eau	Fr. 2'709'344.70
	Excédent de revenus	Fr. 22'065.26
	Charges Eaux usées	Fr. 1'801'312.59
	Revenus Eaux usées	Fr. 2'020'915.13
	Excédent de revenus	Fr. 219'599.46
	Charges Gestion déchets	Fr. 853'017.36
	Revenus Gestion déchets	Fr. 1'003'573.76
	Excédent de revenus	Fr. 150'556.40
	Charges CRISM	Fr. 395'735.54
	Revenus CRISM	Fr. 560'303.17
	Excédent de revenus	Fr. 164'567.63
	Charges SI commercial	Fr. 3'669'787.96
	Revenus SI commercial	Fr. 4'015'948.36
	Excédent de revenus	Fr. 346'160.40
	Charges SI exploitation	Fr. 4'717'135.73
	Revenus SI exploitation	Fr. 4'629'845.79
	Excédent de charges	Fr. 87'289.94

Art. 3 : Il est pris acte des dépassements de crédits particuliers de fonctionnement et d'investissement, selon liste jointe aux comptes, votés par le Conseil municipal dans le cadre de ses compétences, lors de sa séance du 07.05.2019.

Le dépassement de crédit d'investissement de Fr. 67'107.15 (compte 3411.5040.53 Piscine, rénovation petit bassin) est voté.

Art. 4 : Prélèvement de Fr. 256'122.-- au fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente du timbre « RUR : rétribution de l'utilisation du réseau ».

Attribution de Fr. 170'000.-- au fonds spécial de compensation des fluctuations du prix de vente de l'énergie électrique.

Art. 5 : Les dépassements généraux des crédits budgétaires de fonctionnement sont approuvés.

Art. 6 : Les différents comptes communaux et les annexes seront déposés à la Chancellerie municipale pendant les délais légaux.

6. RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DE VILLE SUR LA MARCHÉ GÉNÉRALE ET LES RÉSULTATS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DURANT L'EXERCICE 2018

Le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la marche générale et les résultats de l'administration municipale durant l'exercice 2018, comportant 141 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Il n'est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

M. Marcel WINISTOERFER, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne sais pas si ça aurait un sens de vous dire que je confirme en tout point le contenu de ce document tant il est détaillé, fouillé et complet. Je reconnais aussi que si je l'ai bien parcouru je suis assez loin de le maîtriser par cœur.

Je vais donc me contenter de remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à son élaboration et à sa rédaction, en particulier les services communaux et les institutions affiliées à la Municipalité. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Marcel WINISTOERFER. La discussion est ouverte sur le rapport du Conseil municipal, sur l'entrée en matière. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Les membres du Conseil de Ville ont pris connaissance du rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville sur la marche générale et les résultats de l'administration communale durant l'exercice 2018.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SURVEILLANCE AU CONSEIL DE VILLE (1^{ER} SEMESTRE 2019)

M. Roland PIQUEREZ, Président de la Commission de gestion et de surveillance. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nouvelle législature, nouvelle Commission de gestion et de surveillance, et comme vous pouvez le constater, c'est une commission new look par rapport aux précédentes.

En effet, cinq membres sont nouveaux et néophytes. Avec une majorité féminine, ce qui n'est pas pour me déplaire. Le sujet qu'a choisi de traiter la Commission de gestion et de surveillance, soit l'école ménagère, est dû principalement aux interrogations de la population de Moutier concernant le futur et l'état actuel du bâtiment et des conditions d'enseignement. En effet, il ne faut pas oublier que plus d'une centaine d'élèves suivent chaque semaine des cours dans ces locaux.

Je ne vais pas revenir en détails sur le rapport que nous confirmons et qui représente bien la situation aujourd'hui.

Ce qui a le plus interpellé la Commission de gestion et de surveillance, c'est que depuis 2015, après le refus par le peuple d'un projet d'un nouveau bâtiment, qui aurait abrité l'école ménagère, que rien n'a été entrepris tant par le propriétaire, tant par la Municipalité. Pour la commission, cette non entrée en matière est un manque de respect envers les enseignantes ainsi qu'envers les élèves. La Commission de gestion et de surveillance est au courant que plusieurs projets sont étudiés par le Conseil municipal. On est aussi conscient que les nouveaux locaux ne seront pas réalisés par un coup de baguette magique, et que les classes actuelles seront encore en service pour quelques années.

De ce fait, la Commission de gestion et de surveillance prie le Conseil municipal d'entrer en négociations avec le propriétaire de l'immeuble pour améliorer certains éléments d'hygiène et de sécurité afin de pouvoir donner un enseignement correct et dans des conditions acceptables. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président : Merci M. Roland PIQUEREZ. Avant d'ouvrir la discussion pour le Conseil de Ville, est-ce que le Conseil municipal souhaite intervenir avant la discussion ? Pas

maintenant. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le Conseil municipal souhaite-t-il intervenir après la discussion ? M. Valentin ZUBER.

M. Valentin ZUBER : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil municipal a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de la Commission de gestion. Nous remercions la commission pour son travail. La discussion a été entamée lors du programme de législature du Conseil municipal. Vous avez constaté qu'il s'agit d'une des priorités de législature, voire d'une des grandes priorités du Conseil municipal que de régler cette problématique urgente de l'école ménagère, raison pour laquelle nous adhérons évidemment en tous points aux conclusions de la Commission de gestion et nous allons tout faire en sorte pour que ce problème soit réglé de meilleure façon possible et dans les plus brefs délais. En tout cas c'est évidemment un des objectifs de la législature.

M. le Président : Merci M. Valentin ZUBER.

VOTE : (à main levée)

A l'unanimité, le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2019 ; point sur la situation de l'école ménagère de Moutier) est accepté.

8. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION DU PSA, DU 25.03.2019, RELATIVE A L'AJOUTE D'UN ARRÊT DE BUS AU MAGASIN LANDI (NO 1624 – IN 435 / DELAI DE REPONSE : 08.08.2019)

Contrairement à d'autres cantons, l'ensemble des transports publics dans le canton de Berne sont gérés par le Canton lui-même, et non pas par les Communes. La ligne de bus Moutier–Eschert–Belprahon en fait partie. La participation financière des communes est régie par une clé de répartition des coûts, chaque commune payant en fonction du nombre d'habitants et de sa desserte réelle (points TP).

Le cas échéant, une demande pour la création d'un nouvel arrêt de bus doit émaner de la Commune concernée et doit être adressée au Canton pour approbation.

Dans le cas présent, la requête de l'interpellation n'est donc pas du ressort de la Commune de Moutier, vu que l'arrêt proposé se situerait sur la commune de Belprahon, et les coûts supplémentaires incomberaient à cette même commune et non pas à Moutier.

M. Jean-Jacques CLEMENÇON, rapporteur du Conseil municipal. Mesdames, Messieurs, bonsoir. La réponse du Conseil municipal montre la limitation qui nous est accordée dans cette décision ou ces propositions. Donc je ne ferai pas de commentaire supplémentaire.

M. le Président : Merci M. Jean-Jacques CLEMENÇON. Mme Danila SAUVAIN vous étiez la première signataire, satisfaite de la réponse ?

De sa place, Mme Danila SAUVAIN se déclare satisfaite de la réponse.

9. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'INTERPELLATION DU PCSI, DU 25.03.2019, INTITULEE : « ECOLE MENAGERE, OU EN EST-ON ? » (NO 1627 – IN 438)

Le temps qui s'est écoulé depuis la votation populaire du 29 novembre 2015 s'explique par le fait que le Conseil municipal n'a pas confiné sa réflexion au seul site qui était prévu à l'époque (secteur Viaduc). L'analyse a été élargie à d'autres variantes possibles impliquant des acteurs privés. Citons, à titre d'exemple, le projet immobilier en gestation à la Rue du Moulin.

Il découle de cette situation que la Municipalité dépend de décisions externes sur lesquelles elle n'a que difficilement prise.

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées :

- **Quel est l'état du projet de l'école ménagère ?**

Le Conseil municipal a donné mandat au groupe de travail ad hoc d'approfondir trois variantes de projets. Ses conclusions sont attendues d'ici à l'été.

- **Est-ce que le groupe de travail étudie activement le projet ?**

Le groupe de travail est sollicité à chaque étape stratégique. Il s'est réuni le 27 février dernier afin de valider plusieurs propositions à soumettre au Conseil municipal.

- **Est-ce que des travaux d'étude concrets ont déjà été réalisés ? Sinon, pourquoi ?**

Comme indiqué ci-dessus, trois variantes sont actuellement à l'étude chez divers partenaires potentiels.

- **Dans quels délais pourra-t-on profiter des nouvelles infrastructures ?**

Dans le meilleur des cas, les nouvelles infrastructures pourraient être disponibles dans les deux ans.

M. Valentin ZUBER, rapporteur du Conseil municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On revient sur le sujet. Je confirme en tout point le rapport du Conseil municipal et donc peut-être juste une petite précision, nous avons tenu à donner des informations au Conseil de Ville. Elles sont pour le moment assez légères puisque, début de législature oblige, nous avons mis sur pied un groupe de travail qui a déjà été convoqué deux fois, qui planche sur trois variantes pour le moment, mais qui dépendent aussi de facteurs extérieurs. Donc des informations sommaires pour le moment. Le Conseil municipal tient à pouvoir communiquer et être transparent le plus possible, raison pour laquelle je vous demande de ne pas vous contenter spécifiquement de ces informations. Nous allons venir et nous allons informer le Conseil de Ville tout au long de la procédure pour ce projet qui, je le répète, est très important aux yeux du Conseil municipal.

M. le Président : Merci M. Valentin ZUBER. M. Julien BERTHOLD satisfait de la réponse ?

De sa place, M. Julien BERTHOLD se déclare partiellement satisfait de la réponse.

10. REPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA QUESTION ECRITE DU GROUPE INTERFACE, DU 25.03.2019, RELATIVE A L'AUTORISATION DE VENTE DE PRODUITS LOCAUX AVEC UN CAMION-EPICERIE EN VIEILLE VILLE DE MOUTIER LES VENDREDIS MATIN (NO 1632 – QU 391)

Par une action permanente du dicastère de l'Economie et du délégué économique, la Municipalité veille à offrir aux acteurs économiques locaux des conditions cadres devant contribuer à leur développement.

Le Conseil municipal inscrit son engagement dans ce domaine en respectant les principes constitutionnels et législatifs, notamment la liberté de commerce et d'industrie.

Les tenants et les aboutissants de l'autorisation délivrée à une marchande ambulante ont été expliqués au Conseil de Ville, dans le cadre des questions orales, lors de la séance du 25 mars 2019.

Compte tenu du contexte, la commerçante a finalement renoncé à une présence à Moutier dans le cadre souhaité.

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées :

- 1) la décision est arrêtée par le Conseil municipal, sur la base des préavis des services concernés, selon le principe de la liberté de commerce, en respectant l'espace public et la tarification des émoluments communaux ;
- 2) oui, une intégration au marché du vendredi soir en vieille ville ou une présence le samedi matin ont été proposées. La commerçante a accueilli favorablement toutes les variantes discutées ;
- 3) non, le Président de l'association Commerçants et Artisans Prévôtois (CAP) est depuis peu membre de la commission économique. Les préavis destinés au Conseil municipal sont préparés par ladite commission. Le lien avec les commerces locaux est ainsi garanti et leur avis sera pris en compte.

M. le Président : M. René WAHLI n'étant pas là, est-ce qu'il vous a communiqué son degré de satisfaction ?

De sa place, M. Manuel GSTEIGER indique que M. René WAHLI se déclare moyennement satisfait de la réponse.

11. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION DU RAURAQUE, DU 27.05.2019, DEMANDANT UNE ETUDE DE FAISABILITE D'UN ACCES PIETONNIER A LA BIRSE (NO 1637 –MO 655)

M. le Président : M. Alain PIQUEREZ est-ce que techniquement vous êtes prêt pour cette présentation ? C'est le cas, alors vous avez la parole.

M. Alain PIQUEREZ : Je suis presque prêt, je vous demande juste deux minutes de tolérance le temps que je m'installe.

- LA SEANCE EST SUSPENDUE DURANT 3 MINUTES -

M. Alain PIQUEREZ développe la motion à l'aide d'une présentation Powerpoint.

M. le Président : Merci M. Alain PIQUEREZ.

12. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION URGENTE DU PSA, DU 27.05.2019, INTITULEE : « VILLE SANS MEGOTS » (NO 1638 – MO 656)

M. Pierre COULLERY : Bonsoir à tous. Je viens ici à la place de Mme Morgane MACABREY. Etant suppléante et ne pouvant pas siéger, c'est moi qui suis appelé à défendre sa motion. A la place d'un long discours je vais vous montrer quelque chose, soit ces bocaux ici, contenant des mégots. Il y en a trois. En une demi-heure aujourd'hui même, en ville de Moutier, à plusieurs endroits, ici la place de l'église, ici à Ste-Catherine et Hôtel de Ville, ici place de jeux Ste-Catherine. Donc vous constatez qu'une quantité assez astronomique de mégots sont jetés par terre par les fumeurs. Histoire de vous donner une idée. Pour vous dire que les mégots qui restent sur la place publique c'est un certain fléau, c'est une atteinte à l'environnement, ce sont des déchets qui sont très difficiles à ramasser, qui sont très petits, qui se nichent un peu partout et qui contiennent une quantité de produits chimiques néfastes pour l'environnement.

Il faut aussi tenir compte qu'un mégot met environ dix ans, peut-être même plus, à se décomposer. Les cours d'eau sont extrêmement pollués par les micropolluants des mégots. Pour nous, ce qui nous importe au niveau du groupe PSA, c'est qu'il y ait une prise de conscience de la part de la population par rapport à ce jet de mégots par terre. C'est un geste qu'on demande à la population mais qui n'est pas très important. Le but c'est de d'abord mener une campagne de sensibilisation, c'est de jouer sur la responsabilité individuelle. On ne parle donc pas de répression par rapport à ça, en tout cas pas encore. Peut-être que c'est quelque chose qui viendra car ça existe déjà dans certaines villes.

Je vous donne encore un exemple qu'est celui de la ville de Genève. A Genève il y a eu tout un travail qui a été fait là-dessus, donc dans une ville ô combien importante de Suisse romande, n'est-ce-pas. Selon un calcul précis avec un outillage très précis, moderne, doté de caméras, etc., ils ont dénombré en vingt-quatre heures 476'000 mégots jetés chaque jour dans la ville de Genève. Et eux ils ont mis en place des panneaux d'affichage pour montrer aux gens et les responsabiliser par rapport à ça.

Et si on ramenait ça à Moutier on serait à 18'000 environ. Ça paraît énorme. L'œil humain et ce qu'on peut voir dans la rue n'ont rien à voir avec ce que la machine a pu constater.

Une proposition de la part du PSA c'est qu'on parle d'équiper les fumeurs et fumeuses de pockets box ou d'une sorte de cendrier de poche, quelque chose qui ne coûte pas cher. Ça coûte environ, d'après une offre qui a été demandée, pour 1000 pces, Fr. 1.45 la pièce. C'est très très bon marché et ça ne représenterait pas beaucoup de frais pour la commune de commander par exemple, on peut imaginer, 500 de ces pockets box. Et les restaurants et commerçants de la place pourraient aussi en commander et apposer leur logo sur ces pockets box. Ça c'est pour l'explication sur le contenu de la motion.

Maintenant, juste par rapport au traitement de la motion, quand-même une remarque, on voit que l'urgence n'a pas été acceptée par le bureau. Donc si on attend le délai de réponse, qui a été fixé au 24.12.2019, si on attend cette date-là pour avoir une réponse, ça sera un peu court pour avoir une ville sans mégots en 2020.

Juste une dernière petite remarque, ça c'est sur la forme, vous voyez que le premier signataire c'est M. Alain COULLERY, mais en fait non ce n'est pas Alain COULLERY, mais son fils. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Pierre COULLERY. On écrira Pierre au lieu d'Alain, évidemment. Je pense qu'il ne faudra pas aller les remettre où vous les avez trouvés.

Un petit mot quand-même puisque vous interpellez en quelque sorte le bureau sur le refus de l'urgence. Personnellement, et je crois que le bureau est avec moi, nous sommes très attentifs à ce que l'urgence soit vraiment accordée lorsque quelque chose est urgent. Vous faites mention dans votre demande de l'urgence des problèmes climatiques qui ne peuvent plus attendre. Effectivement, même si nous sommes favorables à votre proposition, certainement en grande partie j'imagine, mais il n'empêche qu'il n'y a pas là d'urgence. Cela étant, le bureau s'attache aussi, lors des discussions avec le Conseil municipal que nous avons, à demander à ce que le Conseil municipal, dans la mesure du possible, réponde avant le délai. Et vous avez pu constater je crois depuis ce début d'année, que de nombreuses réponses ont déjà été apportées avant que les délais ne soient atteints. Evidemment, suivant la complexité du sujet, il peut y avoir besoin de plus ou moins de temps. J'imagine que ça ira plus vite pour répondre à votre motion sur les mégots que pour répondre à la motion de M. PIQUERET sur l'aménagement des rives de la Birse.

13. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION DE MOUTIER A VENIR, DU 27.05.2019, DEMANDANT LE CHANGEMENT DES ROBINETS DES INFRASTRUCTURES DE LA COMMUNE POUR ECONOMISER L'EAU POTABLE (NO 1642 – MO 660)

M. le Président : Ce point sera vraisemblablement remis au prochain ordre du jour.

14. DEVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION URGENTE DE MOUTIER A VENIR, DU 27.05.2019, CONCERNANT LES CONTROLES PERIODIQUES DES COUTS LORS DE L'EXECUTION DE TRAVAUX DE PLUS DE FR. 50'000.- (NO 1645 – IN 447)

M. le Président : Visiblement l'urgence n'est pas si importante que ça.

15. DEVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION URGENTE DE MOUTIER A VENIR, DU 27.05.2019, CONCERNANT LES DEGATS A LA ROUTE DE LA MONTAGNE DE MOUTIER (NO 1646 – IN 448)

M. le Président : Ici aussi nous passons directement au point suivant.

16. DEVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION URGENTE DE MOUTIER A VENIR, DU 27.05.2019, CONCERNANT LA SECURISATION DES PIETONS ET DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE DE LA RUE DES GOLATS – RUE DE L'AVENIR (NO 1647 – IN 449)

M. le Président : On a gagné du temps là.

17. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES AFFAIRES EN SUSPENS

M. le Président : Rien à signaler.

18. COMMUNICATIONS

M. le Président : Je vous fais part des communications suivantes :

Les membres du Conseil de Ville sont invités aux traditionnelles cérémonies de clôture du Ceff, sites de St-Imier, Moutier et Tramelan. Les documents se trouvent sur le site internet de la commune, sous la rubrique « Informations aux membres du Conseil de Ville ».

Concernant l'impression sur des papiers de couleurs des motions, interpellations, etc., aucune remarque n'est parvenue à la Chancellerie. Il est dès lors décidé de renoncer à l'impression sur des papiers de différentes couleurs.

Concernant la non-recevabilité de certaines motions, le bureau a récemment déclaré non recevable une motion de Moutier à Venir, qui portait sur des questions de circulation routière. Vous savez que depuis toujours dans ce Conseil de Ville ont dit que les questions de circulation routière sont de la compétence exclusive du Conseil municipal. Elles ne peuvent

donc pas faire l'objet d'une motion ou d'un postulat. La législation ayant changé, j'ai demandé à la Chancellerie de bien vouloir actualiser ce point et vérifier que c'était toujours cette prérogative qui était accordée au Conseil municipal. L'OACOT a répondu que, effectivement, dans le domaine de la circulation routière, il s'agit toujours d'une compétence exclusive du Conseil municipal parce qu'il n'y a pas de règlement qui en dispose autrement. Bien entendu, le Conseil municipal reste soumis aux limitations budgétaires qui sont de la compétence du Conseil de Ville. Donc si vous souhaitez revenir, parce que beaucoup de gens souhaitent le faire, intervenir dans le domaine de la circulation routière, il faut le faire via des interpellations, en posant des questions au Conseil municipal et non pas en lui donnant des instructions.

Interventions parlementaires déposées

Aucune intervention parlementaire n'a été déposée.

19. QUESTIONS ORALES

M. le Président : Personne ne s'est inscrit pour les questions orales.

20. DIVERS

M. le Président : La parole est demandée par M. Daniel HEIZMANN.

M. Daniel HEIZMANN : Merci M. le Président. Bonsoir à vous toutes et tous. J'ai une petite question quand-même concernant ce qui a été dit en ouverture de séance au sujet du vide historique de cette salle. Me référant à l'article 18 de notre règlement où il est dit à son article premier : « Les membres du Conseil de Ville sont tenus d'assister à toutes les séances. En cas d'empêchement ils doivent, pour autant que possible, se faire remplacer par un suppléant et se faire excuser en indiquant les motifs de leur absence ». A son point deux : « Il n'est pas possible de se faire remplacer pour une partie seulement de la séance ». Donc je n'ai pas entendu d'excuses à mon sens, sauf si tout à coup il y a eu une épidémie de variole, d'urticaire, qui aurait touché une partie de la population. Ici j'aimerais juste savoir ce qui se passe quand le règlement est pareillement bafoué ? Merci.

M. le Président : Merci M. Daniel HEIZMANN. Vous avez entendu en début de séance que j'ai annoncé 14 membres non excusés, car vous avez raison, au sens de notre règlement, la lettre extrêmement brève que nous avons reçue ne constitue pas une excuse. J'ai demandé à notre Chancelier de se renseigner dès demain sur les mesures éventuelles qu'il y a à prendre concernant le non respect de ce règlement.

Nous sommes toujours dans les divers. M. Valentin ZUBER souhaite intervenir.

M. Valentin ZUBER : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je m'adresse peut-être directement à M. HEIZMANN, pour vous informer que j'ai été entretemps contacté par des citoyens de Moutier, qui m'annoncent avoir déposé plainte en matière communale pour violation de l'obligation d'assister aux séances, de s'excuser et de le justifier. C'est donc un contrevenant grave au fonctionnement des institutions qui a eu lieu et plainte a été déposée en matière communale auprès de l'autorité de surveillance qui, ont l'espère, rendra un verdict dans les moins de vingt-quatre mois à ce sujet, puisqu'il s'agit évidemment de notre bien-aimée Préfète du Jura bernois qui devra s'occuper de ça. Puisque la question a été soulevée, il me semblait important, aussi pour la presse, de le mentionner.

M. le Président : Merci M. Valentin ZUBER. Y a-t-il d'autres points dans les divers. Ce n'est pas le cas. Mesdames et Messieurs je vais donc prendre congé et nous nous reverrons le 30 septembre. Nous aurons vécu d'ici-là deux choses importantes. La braderie, bien entendu, que je vous souhaite radieuse, et également nous aurons, selon toute vraisemblance, et je

pense que ça sera le cas, nous aurons reçu la décision du Tribunal administratif du canton de Berne, qui doit statuer sur les recours qui ont été déposés suite à la décision de la Préfète. Je vous souhaite un bel été et une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 20 h 35

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le Président :

L'Adjointe au Chancelier

L. COSTE

V. SIMONIN